



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transport de voyageurs

Question écrite n° 18227

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les reticences de la SNCF à émettre des billets communs avion-train. La France a pris au cours des quinze dernières années un retard considérable dans la construction des gares dans ses aéroports, alors que par exemple la Suisse ou l'Allemagne jouaient pleinement la carte de l'intermodalité, rabattant sur le fer, à sa descente de l'avion, une clientèle importante. Ce retard peut être rattrapé grâce à l'ouverture des gares de Satolas et de Roissy-Charles-de-Gaulle. Il serait donc regrettable qu'un esprit de repli sur soi (un dirigeant de la SNCF aurait récemment déclaré qu'il ne souhaitait pas que « ses TGV » portent un numéro de vol) empêche la SNCF de profiter pleinement des possibilités de gagner une nouvelle clientèle. Il lui demande donc si ces reticences sont fondées et si ce dossier important peut être prochainement débloqué.

Texte de la réponse

La mise en service progressive des TGV a conduit la SNCF à se doter d'un nouveau système de distribution, Socrate, afin, d'une part, de répondre à la croissance des demandes consécutives au développement des TGV et, d'autre part, de disposer d'un outil moderne et intégré de distribution améliorant la qualité des prestations offertes et correspondant au mode de transport moderne qu'est le TGV. De leur côté les compagnies aériennes disposent de leurs propres outils de distribution adaptés aux besoins de l'offre aérienne et de la demande des usagers de l'avion. Il est clair que l'évolution future en matière de transport intégrera de plus en plus la notion d'intermodalité entre les différents moyens de transport : aérien, ferroviaire ou routier. La construction et la mise en service de la gare Aéroport Charles-de-Gaulle TGV vont bien dans ce sens. Il en est de même de la gare TGV de Satolas. Toutefois, à chaque étape de cette évolution vers la complémentarité entre les modes de transport apparaissent des difficultés que les transporteurs doivent surmonter. À l'heure actuelle, compte tenu de contraintes techniques, il n'est pas possible d'intégrer sur un même titre de transport les éléments relatifs à un trajet combinant le train et l'avion ou l'avion et le train. Le voyageur prenant l'un de ces modes de transport en continuation de l'autre mode de transport dispose donc d'un dossier voyage dans lequel se trouvent deux titres de transport. Des informations obtenues auprès des transporteurs, il apparaît clairement que les uns et les autres recherchent les solutions qui permettront aux usagers de disposer d'un titre de transport unique lorsqu'ils utiliseront consécutivement deux ou plusieurs modes de transport. D'ores et déjà, une expérimentation est menée depuis le 14 novembre dernier sous l'égide de la chambre de commerce et d'industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing qui permettra aux voyageurs munis exclusivement de bagages à mains empruntant le TGV à Lille puis un avion d'Air France pour un trajet international d'effectuer un préenregistrement à Lille. Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme attache une importance particulière à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, ce que permettront toutes les mesures allant dans le sens de la complémentarité et d'une meilleure intégration des différents modes de transport.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18227

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4633

Réponse publiée le : 19 décembre 1994, page 6341